

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 007-200039808-20260224-2026_02_0008-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 février 2026

Convocation du 17 février 2026

N° 2026_02_008

Objet : Petites Villes de Demain - Avenant à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche signée le 14 mars 2024 - (Période Mars 2026 - décembre 2026)

Le 24 février 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Vallon Pont d'Arc, siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON,

Absents : Maryse RABIER, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 34 abstention : 3

Le président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, la Commune de Ruoms, la Commune de Vallon-Pont-d'Arc et l'État ont signé le 14 mars 2024 la Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Petites Villes de Demain, pour une durée initiale de 2 ans.

Cette convention vise à coordonner et mettre en œuvre un programme global de revitalisation des centres-bourgs de Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc, incluant :

- La mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), conformément à l'article L.303-2 du CCH,
- Le programme Petites Villes de Demain (PVD), porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, dont l'échéance nationale a été prorogée au 31 décembre 2026.

Compte tenu de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité opérationnelle, un avenant n°1 a été rédigé afin de proroger la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2026, tant pour le volet PVD que pour le volet ORT.

Cet avenant prévoit notamment :

- la prorogation du volet PVD jusqu'au 31 décembre 2026, conformément aux consignes nationales,

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 007-200039808-20260224-2026_02_0008-DE

SLOW

- la prorogation du volet ORT également jusqu'au 31 décembre 2026, afin de permettre l'achèvement des actions en cours,

- le maintien de l'intégralité des autres stipulations de la convention initiale.

Le Président précise que l'avenant a été visé par la Préfecture et que sa signature doit désormais être autorisée par le Conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A 34 voix pour et 3 abstentions (Guy Clément, Nicole Arrighi, Simone Massaudi)

Approuve l'avenant à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche signée le 14 mars 2024.

Autorise le Président à signer l'avenant à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche signée le 14 mars 2024 entre la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, la commune de Ruoms, la commune de Vallon Pont d'Arc et l'Etat.

Dit que le Président sera habilité à signer tout document complémentaire en lien avec la bonne mise en oeuvre de l'avenant à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche signée le 14 mars 2024.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Monique MULARONI